

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Gabriel, conformément à l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, statuera le 14 août 2023 à 20 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sur les demandes de dérogations mineures relatives aux immeubles ci-dessous.

PROPRIÉTÉ SITUÉE SUR LA RUE SAINT-JEAN, LOT : 3 044 489

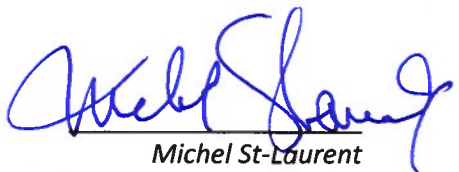
La dérogation mineure autoriserait la construction d'une marquise d'une largeur de 12 mètres empiétant de 10 mètres en marge de recul malgré que l'article 31 du règlement de zonage numéro C.V. 195 de la Ville de Saint-Gabriel autorise une largeur maximale de 2 mètres si l'empiètement ne dépasse pas 1.75 mètre. Elle autoriserait l'implantation de cases de stationnements en marge de recul malgré que l'article 31 du règlement de zonage numéro C.V. 195 de la Ville de Saint-Gabriel n'autorise pas ce type d'usage en marge de recul. Elle autoriserait l'aménagement de 5 entrées charretières malgré qu'un maximum de 2 soit autorisé par le paragraphe A) de l'article 56 du règlement de zonage numéro C.V. 195 de la Ville de Saint-Gabriel.

PROPRIÉTÉ SITUÉE SUR LA RUE SAINT-JEAN, LOT : 3 044 489

La dérogation mineure autoriserait l'implantation du stationnement dans la marge de recul et la cour avant malgré que les articles 31 et 32, du règlement de zonage numéro C.V. 195 de la Ville de Saint-Gabriel, n'autorisent pas cet usage en marge de recul ni en cour avant.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande le 14 août 2023.

Fait et donné à la Ville Saint-Gabriel, ce 19^e jour d'août 2023.



Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, SOUSSIGNÉ, MICHEL ST-LAURENT, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER DE LA VILLE DE SAINT-GABRIEL, CERTIFIE AVOIR PUBLIÉ LE PRÉSENT AVIS EN EN AFFICHANT UNE COPIE À L'HÔTEL DE VILLE, 45 RUE BEAUSOLEIL, ENTRE 9 H ET 16 H, LE 19 AOÛT 2023 ET SUR LE SITE DE LA VILLE DE SAINT-GABRIEL AU <http://www.ville.stgabriel.qc.ca/>.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19^e jour du mois d'août 2023.



Michel St-Laurent
Directeur général et greffier